



Litige avec orange, societe de recouvrement harcelement

Par Visiteur

Bonjour

En litige avec Orange depuis le mois de Septembre 2009 suite a une résiliation d'abonnement mobile, mon dossier a été transmis a une société de recouvrement. Je n'ai donné aucune suite a leur rappel (mise en demeure, injonction de payer ..). Mon seul interlocuteur dans cette affaire restant mon créancier a savoir la sté orange. Depuis septembre je ne cesse d'envoyer des courriers avec AR pour lesquels je n'ai jamais de réponse.

La société de recouvrement a de nombreuses fois téléphonée au domicile de mes parents et non au mien. Mes parents au courant de ce litige n'ont jamais pu donner une explication concrète puisqu'au bout d'un moment leur interlocuteur leur raccrochait tout simplement au nez. Depuis ils reçoivent sans cesse des coups de téléphone, avec toujours aucune possibilité d'échanger.

Ma question est simple mes parents n'ayant rien à voir dans cette affaire que peuvent ils faire pour qu'on les laisse tranquille.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Pour quelle raison la société de recouvrement contacte -t-elle vos parents?
Comment a-t-elle eu leurs coordonnées?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

La société de recouvrement a utilisé mon adresse ainsi que le numéro de téléphone figurant sur mon contrat Orange d'origine (souscrit en 1997).

Je réside toujours à la même adresse. Il y a deux lignes téléphoniques celle de mes parents, et la mienne.(ligne internet). Donc deux numéros bien distincts.

Un de mes parents a répondu un jour sur ma ligne (j'étais absent pour quelques semaines) et c'est de là que tout est parti.

Ce sont des personnes âgées et du reste on leur a simplement " mis la pression " . Travaillant la journée je ne rentre le soir qu'après 20 h.

J'ai envoyé un courrier à la sté de recouvrement une page horraire où j'étais disponible ainsi qu'un numéro où j'étais joignable (portable). Je les ai rendu attentif sur l'existence de ces deux lignes, de même je les ai rendu attentifs sur le fait que leur interlocuteurs n'étaient pas aptes à répondre à leurs questions. Je leur demandais également de les laisser en dehors de cette affaire.

Je n'ai jamais reçu de réponse et les coups de téléphone ont continués chez mes parents.

Aucun numéro ne s'affiche, c'est toujours en appel masqué, et pour ma part lorsque je tente de rappeler la société à un de leur numéro (surtaxé) je passe plus de temps à attendre qu'autre chose, donc au bout d'un moment je raccroche.

Voilà je vous ai dit les choses telles qu'elles sont à ce jour.

Cordialement

Par Visiteur

Monsieur,

Je comprends parfaitement que ces coups de téléphone importunent vos parents mais hormis ignorer les appels il n'y a pas grand chose à faire.

J'ai envoyé un courrier à la sté de recouvrement une plage horraire où j'étais disponible.s ainsi qu'un numéro où j'étais joignable (portable). Je les ai rendu attentif sur l'existence de ces deux lignes, de même je les ai rendu attentifs sur le fait que leur interlocuteurs n'étaient pas apte à répondre à leurs questions. je leur demandais également de les laisser en dehors de cette affaire.

Je n'ai jamais reçu de réponse et les coups de téléphone on continués chez mes parents.

Aucun numéro ne s'affiche, c'est toujours en appel masqué, et pour ma part lorsque je tente de rappeler la société à un de leur numéro (surtaxé) je passe plus de temps à attendre qu'autre chose, donc au bout d'un moment je raccroche.

Le problème est que le but de la société de recouvrement est de parvenir au recouvrement de la dette et qu'elle n'est nullement dans l'obligation de vous appeler aux heures que vous leur notifiez.

Je crains fort que les appels ne cessent que lorsque vous aurez réglé la dette.

Bien cordialement